



## Compte-rendu Conseil municipal du 21 février 2018

Codes : *noir* ordre du jour  
*Rouge* : Marie-France Beaufile  
(MFB) et votes du conseil  
municipal  
*Vert* : ARIAL interventions  
Votes  
*Violet* : autres

### Questions orales :

- **Cédric Rosmorduc**

Suite à son souhait de ne plus être dans la majorité municipale, il réclame une expression dans la Clarté ;

MFB répond qu'il a été élu sur la base d'un projet et sur un scrutin de liste et que la démission correspondrait mieux à sa situation. C'est ce qu'elle lui a dit lors d'une entrevue en décembre, avec les représentants des groupes de la majorité : Belnoue, Pairis et Pichon. Comme il n'a pas démissionné, il constitue donc un groupe, et il a une place dans toutes les commissions (délib 3.1) et l'espace d'expression dans la Clarté lui est acquise.

- **Arial – Gilles Deguet: question sur l'aéroport de Tours :**

Madame la Maire,

Notre opposition commune aux nuisances de la base aérienne et de l'aéroport de Tours est une vieille histoire. Pour ce qui est de l'aéroport, rappelons qu'elle repose sur des raisons environnementales (gaz à effet de serre, bruit et pollution), des raisons éthiques (pratiques de corruption du délégataire initial de l'aéroport, condamnations répétées de Ryannair, en particulier pour travail dissimulé) et des raisons économiques avec le paiement par les collectivités du déficit structurel du trafic aérien.

L'aéroport est déjà entré en crise : la Chambre de Commerce et d'Industrie, pourtant fortement demandeuse de trafic aérien, a cessé depuis deux ans de verser la contribution à laquelle elle s'était engagée, et le syndicat vient de demander en catastrophe aux 3 collectivités, métropole, département et région de combler le trou. Ces collectivités l'ont fait sous forme d'avance sur leur contribution 2018, mais il est clair que ce tour de passe-passe ne pourra pas durer.

En outre, le départ heureusement prochain de l'école de chasse reportera des coûts de fonctionnement sur le trafic civil, et fera encore augmenter la facture. Dans ces conditions, la sagesse serait de renoncer, mais les responsables de la métropole multiplient les déclarations fixant au contraire des objectifs de croissance mirobolants, et la métropole a commandé une étude pour relancer l'aéroport.

Si cette relance devait être décidée, cela signifierait un surcoût de plusieurs millions d'euros pour les collectivités. Nous proposerons pour la prochaine session de ce conseil un vœu demandant aux trois collectivités concernées de ne pas dépenser un euro d'argent public supplémentaire pour subventionner un moyen de transport aussi en contradiction avec les objectifs de l'accord de Paris sur le climat. Nous vous le ferons parvenir avant la réunion du bureau municipal pour une élaboration commune que nous voulons d'ailleurs étendre à tous les groupes, car nous souhaitons une expression forte de notre conseil municipal.



## Compte-rendu Conseil municipal du 21 février 2018

### Nos deux questions :

- 1 Pouvez-vous nous donner des informations sur les intentions et le calendrier de la métropole, et sur les éventuelles discussions lors du bureau communautaire ou de la commission générale?
- 2 Souscrivez-vous à notre objectif d'envoyer le vœu commun que nous projetons aux trois collectivités concernées?

Réponse MFB : réponse positive pour le vœu : «il est opportun ; c'est un sujet dont il faut débattre ; il y a des discussions vives sur les transports collectifs, on parle de coûts exorbitants en matière de transports... mais on est bien seuls sur ces subventions »

« Ryannair fait ses bénéfices avec les subventions des collectivités ; On peut abandonner l'aéroport, Tours est bien relié aux aéroports parisiens. Il faudrait mieux utiliser l'étoile ferroviaire, mais ça ne fait pas partie d'une culture de la métropole, on a pourtant une capacité à partir dans toutes les directions »

« La commission générale de la Métropole prévue le 10 février a été renvoyée fin mars : à la métropole, on ne votera pas le budget porté de 1,1M€ à 1,390M€ »

- **100% à gauche Patrick Bourbon**

Dans un article de « So foot », il est question de 190 substances potentiellement nocives utilisées dans les granulés des terrains synthétiques. La mairie va-t-elle appliquer le principe de précaution ?

Réponse MFB : pour l'instant elle ne dispose pas d'éléments probants ; une étude devrait être réalisée au niveau national ; elle interpellera le ministère de la Santé.

## 1. FINANCES / *Marie-France BEAUFILS*

### • 1.1 Débat d'Orientations Budgétaires 2018

#### Intervention DOB – Béatrice Grosleron

Ce moment du conseil municipal est nommé « Débat d'orientations budgétaires ». Si on en regarde le contenu, il apparaît qu'il n'y a guère d' « orientations » au sens strict du terme, mais plutôt des montants de recettes et de dépenses pour 2017, certes explicités et comparés aux années précédentes, et, pour 2018, une liste non exhaustive de travaux de réparation et d'entretien. Cela ne constitue pas en soi des orientations globales. Seuls les travaux de réhabilitation de la piscine sont présentés comme perspective...de fin de mandat. Pourquoi ne pas les avoir programmés plus tôt ?

Quant au chapitre « dépenses d'investissement », il nous laisse perplexes. Les dépenses d'investissement y sont présentées en 3 volets ; la 1<sup>ère</sup> partie, qui est consacrée, en 3 lignes, au remboursement de la dette, reste claire ; nous notons au passage que 10,61% des emprunts restent à taux révisable, dont 2 emprunts Dexia franchement toxiques, le 155 et le 146.

S'il est clair aussi que la métropole intervient explicitement dans la dernière partie, nous voyons qu'elle intervient aussi dans la 2<sup>ème</sup> partie, et là on ne sait plus qui paie et qui fait, ni si ça compte pour 2017 ou 2018. Ainsi, nous ne comprenons pas quels flux de dépenses de voirie sont engagés entre la commune et la Métropole, prenons l'exemple de la Zac Gare, qui fait l'objet d'une délibération pour un montant de 148 000€ et qui est gérée en régie, donc logiquement du budget communal. On retrouve ce montant dans les travaux envisagés en 2018 sous l'intitulé « liaison douce Pierre Sépard - rue des Ateliers », mais ces travaux semblent à réaliser par la Métropole... Pourriez-vous nous donner des clés de lecture ?

Par ailleurs, nous déplorons que la problématique énergétique pour les travaux d'entretien des bâtiments n'apparaisse qu'en filigrane...

Pour en revenir au terme de « débat » en lui-même, ces dépenses d'investissement auraient pu en faire l'objet. Ainsi, dans la liste des interventions que vous avez transmises à Tours Métropole Val de Loire à l'automne dernier, nous découvrons des projets qui n'ont jamais été débattus dans ce conseil, sauf si quelque chose nous a échappé, en particulier celui du parcours santé sur les espaces de la Morinerie. Nous pensons qu'il y a d'autres priorités, et, notamment pour cet espace, en terme d'agriculture maraîchère.

Nous voyons bien que beaucoup de choses sont discutées à la Métropole ; si tel est le cas, et si la Métropole reste aussi opaque et non démocratique dans son fonctionnement, ne croyez-vous pas que le conseil municipal pourrait être le lieu d'une discussion régulière sur ce qui est débattu au conseil et au bureau métropolitains ?

Enfin, je précise que nous voterons pour la délibération concernant ce Débat d'orientations, puisque le texte indique que « l'Assemblée prend acte non seulement de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu le débat », même si nous pensons que ce ne sont pas tout à fait des orientations en tant que telles.

**Vote POUR (voir ci-dessus)**

**Unanimité du conseil – 1 refus de vote : NPA**

- 1.2 Versement anticipé d'une partie de la subvention municipale à diverses associations / Martine BELNOUE

**Vote POUR unanimité du conseil – 1 nppv (ne prend pas part) : bénéficiaire**

- 1.3 Convention d'ouverture de crédit avec la Caisse d'Epargne Loire-Centre

**Intervention Béatrice Grosleron:** Pourquoi avons-nous besoin d'une 2ème ouverture de crédit ?

**Réponse MFB :** en raison de sommes engagées vers la Métropole, on manque de trésorerie.

**Vote POUR**

**unanimité du conseil**

**2. PERSONNEL / Marie-France BEAUFILS**

- 2.1 Indemnité de fonction du Maire

**Vote Pour**

**unanimité du conseil**

- 2.2 Définition de règles relatives aux véhicules mis à la disposition des agents de la commune

**Abstention**

**les autres pour**

**3. SECRETARIAT GENERAL / Marie-France BEAUFILS**

- 3.1 Modification de la composition des commissions municipales

**Vote Pour**

**unanimité du conseil**

**4. SERVICE JURIDIQUE / Marie-France BEAUFILS**

- 4.1 **Compte-rendu de la délégation accordée au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**Intervention Béatrice Grosleron :**

Nous remarquons qu'il y a de nombreux avenants dans ce compte-rendu de délégation, notamment 5 concernant le centre technique municipal pour un montant total de 51632 €. Cela semble indiquer que la prévision était mal évaluée, ou sous-évaluée à l'origine. Qu'en pensez-vous ?

**Réponse MFB :** n'a pas les éléments de réponse, la donnera plus tard.

**Intervention Gilles Deguet :**

Vous avez engagé une dépense de près de 60 000 euros pour une étude relative aux espaces mutables en pied de digue. Cette dépense appelle plusieurs remarques de notre part.

a) traduction : il s'agit d'étudier la possibilité de recouvrir ces espaces de remblai, pour en faire des tertres adossés à la digue ; nous avons déjà dit notre opposition à un tel aménagement qui

consiste à mettre hors d'eau quelques constructions en laissant toutes les autres dans l'eau voire en aggravant leur situation. On peut se demander ce que vient faire cette étude, alors que la métropole, après avoir adopté une stratégie de gestion du risque inondation en juillet 2016, est en arrêt depuis lors. A moins bien sûr qu'elle ne travaille en secret suivant son habitude ; mais peut être pouvez-vous en dire un peu plus sur le Programme d'Actions de Prévention des Inondations sur lequel elle dit travailler.

b) puisque l'étude se déroule dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain, il faut souligner qu'une autre étude du même plan étudie les mêmes espaces dans une optique bien plus intéressante : en faire des espaces de promenade et de découverte et aménager l'accès à la Loire. Deux études sur le même lieu, n'est-ce pas un peu beaucoup ?

c) reste une question sur le financement de cette étude dans le cadre du NPNRU ; en général, dans ce cadre, les études sont programmées dans le Contrat de Ville porté par la métropole. Pouvez-vous nous dire quelles sont les parts de l'état et de la métropole dans le financement ?

**Réponse MFB :**

Sur le a : Concerne le bâti existant dans la zone, et sur les levées ; l'état est très intéressé ; on ne sait pas ce que donnera l'étude, elle peut très bien être compatible avec celle qui est déjà menée.

Sur le b : certaines études sont financées par la métropole, celle là seulement financement municipal ; peut-être une participation du NPNRU, mais elle ne la connaît pas.

Sur la SLGRI, il y a bien un travail mené sur un futur PAPI, mais c'est un travail en chambre sous la direction de Le Tarnec, elle n'en sait pas plus.

*Commentaire :*

*C'est bien une étude demandée par la commune et payée (cher) par elle ; par contre ça mollit sur le remblaiement, sans doute notre vigilance n'y est pas pour rien.*

*Vérifier qu'on nous donne bien le financement NPNRU.*

*Peut-être une lettre des deux conseillers à Le Tarnec pour qu'il nous dise ce qu'il ne dit pas à MFB*

**Prise d'acte**

**5. URBANISME / Marie-France BEAUFILS**

- **5.1 ZAC Gare : approbation du bilan 2017 et du prévisionnel 2018**

**Intervention Béatrice :**

Nous avons 3 questions concernant la ZAC Gare :

- ✓ La première : il est porté en dépenses prévisionnelles 2018 un montant de 44604€ en aide à maîtrise d'ouvrage pour un parking. De quel parking s'agit-il ?

**Question non posée :** MFB a donné la réponse dans sa présentation : l'étude concerne l'opportunité de l'extension du stationnement existant

- ✓ La 2<sup>ème</sup> : Il apparaît en cumul de fin d'année 2017, un excédent de 3 millions 600000 euros. Nous avons bien noté qu'il s'agit d'un excédent cumulé. Cet excédent est-il disponible ? ou sera-t-il disponible pour la commune, et quand ?

**Réponse :** les excédents sont intégrés au fur et à mesure des ventes dans le budget principal, ils

l'ont bien été en 2017 (donc pas de cagnote).

- ✓ Et ma dernière question : quelle est la durée de cette ZAC Gare ? Quand s'achève-t-elle ?

**Réponse :** la ZAC durera tant qu'il y aura des possibilités d'aménagement, en termes de surface, il reste 20 000 m2 environ.

**Abstention**

**nous n'avons pas pris le vote global**

- **5.2 Avis sur la demande d'enregistrement au titre des installations classées de la Société Garcia Frères pour régulariser l'installation de broyage, concassage de matériaux inertes**

**Intervention Gilles Deguet**

a) il faut d'abord regarder où est situé le projet :

Pied de digue, ZDE, ce que ça signifie

Evident que ce n'est pas le bon endroit pour poser des tas de gravats. C'est évidemment une bonne chose de recycler les déchets du bâtiment, mais sûrement pas là.

b) tout cela est d'ailleurs clairement dit dans le dossier d'enquête : je cite

« *Le PPRI classe la zone concernée en A ZDE : il s'agit d'une zone de champ d'expansion des crues servant de zone de dissipation de l'énergie.*

*Les objectifs poursuivis dans cette zone, sont :*

- ▶ *d'interdire de nouvelles implantations humaines (habitat, activités permanentes autres qu'agricoles)*
- ▶ *de préserver le champ d'expansion des crues*
- ▶ *de préserver la capacité d'écoulement*
- ▶ *de limiter l'imperméabilisation du sol*

*Sont notamment interdit dans cette zone tous nouveaux remblais, constructions, ouvrages, aménagements, travaux, exploitations »*

On devrait donc trouver un avis défavorable, mais l'avis est tout de même favorable grâce à un argument formel particulièrement spécieux que voici :

« *Rappelons que l'activité existe depuis 1999 et ne peut être considérée comme nouvelle, même si le présent dossier correspond à une régularisation du classement ICPE. »*

Donc l'installation existe depuis longtemps, est dangereuse depuis longtemps, mais n'avait pas besoin d'autorisation. Aujourd'hui elle en a besoin, elle installe des gravats qui partiront évidemment si la digue rompt, mais ce n'est pas grave : on lui donne l'autorisation qu'on ne lui aurait sans doute pas donnée puisqu'elle est déjà installée.

Nous vous demandons de donner un avis défavorable.

c) on voit bien que vous avez conscience du problème puisque vous assortissez votre avis favorable des deux réserves : la deuxième qui concerne la circulation des camions sur la levée est inopérante puisque vous ne pourrez vérifier si elle est exécutée qu'après l'autorisation. La première est pire : vous nous proposez de donner un avis favorable sous réserve que l'activité soit réellement compatible avec le risque d'inondation. Mais comment une telle activité pourrait elle devenir compatible avec le risque inondation ?



Je le répète, après examen du dossier, le seul avis pertinent est un avis défavorable.

**Discussion** : Gêne sur les bancs de la majorité ; MFB reconnaît les arguments, mais

- ça la gêne de donner un avis négatif sur un projet dans une autre commune
- elle attend que l'état donne un avis, derrière lequel elle pourrait s'abriter.

deux conseillers du groupe communiste se demandent si on peut attendre ; on vérifie que le prochain conseil sera bien dans les temps (fin de l'enquête plus 15 jours)

**la délibération est retirée ; elle est reportée au prochain conseil, après que la commune se soit plus amplement renseignée sur le dossier et ait obtenu un avis sur ce que dira l'état.**

## 6. VOIRIE et RESEAUX DIVERS / *Daniel MENIER*

- **6.1 Adhésion de la commune au groupement de commande organisé par Tours Métropole Val de Loire pour des prestations de balayage mécanique**

### Intervention Gilles Deguet:

Explication de vote commune pour les deux délibérations

Nous voterons contre la première délibération et en abstention pour la deuxième

De quoi s'agit-il ? De faire faire des travaux relevant du fonctionnement normal d'une commune et donc aussi d'une métropole par des entreprises privées. Il s'agit donc d'une externalisation et d'une privatisation, et que cette privatisation soit mutualisée n'est pas une circonstance atténuante. Cette privatisation est la conséquence directe de la décision stupide de faire la métropole sans création de postes.

Pour la première délibération, il s'agit d'une prestation correspondant à un besoin continu que devraient assurer les services, nous voterons donc **contre**.

Pour la deuxième, nous ne maîtrisons pas si l'intervention est ponctuelle et spécialisée, et nous nous **abstiendrons**.

**Réponse de Ménier** : La commune pourrait ne pas faire appel à ce marché si elle n'en a pas besoin ; par ailleurs, il n'est pas sûr que la Métropole externalise, on pèsera pour revenir en gestion directe. En fait on insiste sur la mutualisation du service, ce qui permet aux petites communes ne disposant pas de ce matériel de pouvoir faire faire ce service.

### réponse Gilles Deguet:

Nous sommes en accord avec la mutualisation, et nous ne voterons pas contre, mais pas avec la privatisation et nous ne voterons pas pour; la convention est sans ambiguïté : c'est bien l'organisation d'un marché que nous confions à la métropole, ce qui n'est pas le cas pour la délibération suivante.

**Vote contre à l'origine, modifié en abstention**

**conseil : 3 abstentions (arial, npa)**

- **6.2 Adhésion de la ville à la prestation de service de Tours Métropole Val de Loire pour l'enlèvement de graffitis sur les bâtiments visibles et accessibles du domaine public**  
**Vote abstention à l'origine, modifié en pour conseil : 1 abstention(npa)**
- 6.3 Convention de servitudes entre la commune et le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire pour le passage d'une canalisation électrique souterraine et d'un coffret électrique sur la parcelle communale cadastrée AH 501, rue Marcel Cachin  
**Vote pour unanimité du conseil**
- 6.4 Convention avec le bar Le Maryland situé au 72 rue Pierre Sémard pour la mise à disposition de trois emplacements de parking sur la parcelle privée municipale cadastrée BC 672  
**Vote pour unanimité du conseil**

## 7. BATIMENTS / *Ouassila SOUM*

- **7.1 Convention de gestion de service relative à la mise à disposition du pôle architecture « études et projets » de la ville de Saint-Pierre-des-Corps à Tours Métropole Val de Loire pour la construction du bâtiment de l'usine de traitement d'eau potable située sur le site des Sablons**

### **Intervention Béatrice Grosleron**

Nous constatons avec bonheur que cette usine de traitement d'eau potable risque de voir enfin le jour ; cependant, nous avons un problème : il est indiqué dans le préambule de la convention, je cite "Il devient alors, sur le site des Sablons, nécessaire de construire une usine de traitement spécifique aux eaux usées du champ captant des Bords de Loire, ...**avant** leur mélange et leur distribution avec les eaux du Cénomaniens". La population de St Pierre des Corps attend depuis fort longtemps que l'eau qu'elle utilise soit enfin débarrassée du calcaire qui entartre ses canalisations, nous ne voulons donc pas que le mélange ainsi constitué rende l'eau juste un tout petit moins calcaire avant la distribution. Je vous remercie de m'indiquer dans quelles proportions ce mélange sera effectué, sachant que nous ne cautionnerons pas un mélange supérieur à 20% de prélèvements dans le Cénomaniens.

**Réponse de Ménier** : la proportion sera de 2/3 eaux de surface et 1/3 forage dans le Cénomaniens. Par ailleurs il n'a plus de nouvelles de la préfecture sur la nappe du cénomaniens depuis 3 ans

**Discussion sur le retard pris** : attaqués par P. Bourbon et nous sur les délais déraisonnables, MFB attribue d'abord la faute à l'hydrogéologue, puis Daniel Ménier renchérit, mais l'attribue aussi à un manque de personnel à la Régie. A notre étonnement, il répond qu'on lui a demandé de ne pas prendre plus de personnel (sans dire qui).

### **Intervention Gilles**



Vous avez choisi de faire une usine à Saint Pierre et vous avez beaucoup tardé. Pour notre part, nous avons toujours affirmé notre préférence pour une interconnexion des réseaux permettant d'utiliser l'eau produite par les installations de Tours, qui aurait réglé le problème depuis longtemps. Votre solution a l'inconvénient de ne pas garantir qu'il n'y aura plus de problème de tartre, et de ne pas assez préserver la nappe du cénomaniens. Le taux de prélèvement est supérieur à ce que nous demandons. Cependant nous ne voulons pas retarder encore des travaux que les Corpopétrussiens attendent depuis 13 ans. Nous insistons pour que la métropole entreprenne au plus vite l'interconnexion qui permettra de sauvegarder la nappe du cénomaniens, et de sécuriser la distribution d'eau potable.

***Vote pour (modifié)***

***unanimité du conseil***